

## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de Laurier-Station a adopté à sa séance ordinaire du 14 janvier 2019, le règlement no 09-18 intitulé : « *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Laurier-Station,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019



Frédérick Corneau  
Directeur général, secrétaire trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRÉDÉRICK CORNEAU**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Thetford Mines, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 15 janvier 2019**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2019



Frédérick Corneau  
Directeur général, secrétaire trésorier